

Règlement du jeu

« Allopneus vous offre vos vacances ! »

du 28/05/2024 au 11/06/2024

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société ALLOPNEUS, société par actions simplifiées, au capital de 54.990 Euros, immatriculée au registre du commerce d'Aix-en-Provence sous le numéro 327.125.878, dont le siège social est situé ALLOPNEUS-CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2, (ci-après désignée la « **Société Organisatrice** ») organise du 28 mai 2024 à 15h30 au 11 juin 2024 à 23h59 inclus un jeu 100% gagnant avec obligation d'achat par instants gagnants intitulé « ALLOPNEUS VOUS OFFRE VOS VACANCES ! » (ci-après désigné le « **jeu** »), réservé uniquement aux clients particuliers et professionnels (Entreprises et Administrations), hors professionnels de l'automobile (revendeurs de pneumatiques) et professionnels ayant déjà établi un accord avec Allopneus.com, résidant en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus).

Ce jeu est accessible uniquement sur internet à partir du site internet <https://promotions.allopneus.com/> (ci-après désigné le « **site** »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

La société organisatrice confie la gestion et le suivi du jeu à l'agence QWAMPLIFY ACTIVATION (ci-après désignée « **l'Agence** »).

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans aucune réserve par le Participant du présent règlement, du principe et des modalités du Jeu, tel que décrit à **l'article 5** ci-après. Tout contrevenant à l'une ou plusieurs des modalités du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert aux clients particuliers et professionnels (Entreprises et Administrations), hors professionnels de l'automobile (revendeurs de pneumatiques) et professionnels ayant déjà établi un accord avec Allopneus.com, (ci-après dénommée « **le Participant** »), résidant en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus) ayant acheté au minimum 2 pneus Auto, Moto ou Scooter (ci-après désigné le « **Produit porteur** ») sur le site www.allopneus.com entre le 28/05/2024 15h30 et le 11/06/2024 23h59 inclus sous réserve des conditions détaillées dans **l'article 4** du présent règlement.

La Société Organisatrice laisse ouvert la participation au Jeu jusqu'au 21 juin 2024 inclus (23h59min) afin d'accorder un délai supplémentaire aux Participants ayant acheté un Produit porteur de l'offre au plus tard le 11/06/2024 23h59 afin de tenter de remporter l'un des séjours **Belambra** ou l'un des **Pass Ulys** mis en jeu durant toute la période de l'offre (ci-après désignés les « **dotations** » ou « **gain** ») [**voir détail article 6**].

Ne peuvent participer les personnes impliquées directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en oeuvre, la promotion et l'animation du Jeu, ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit, ou leurs salariés.

Pour pouvoir participer au Jeu, il est également nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'une adresse électronique valide. Toute inscription par un autre moyen (téléphone fixe, télécopie, courrier postal, etc.) ne pourra être prise en compte. Il appartient au Participant de bien s'assurer que les informations communiquées sont valides, et que notamment l'adresse électronique communiquée fonctionne normalement. Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra pas lui être attribué. Il est ainsi précisé qu'aucune réclamation ne pourra être acceptée si le Participant a indiqué une adresse électronique invalide, ou s'il est empêché pour une quelconque raison de lire son courrier électronique. Tous les frais liés à la participation au Jeu (coût de la connexion internet) sont à la charge du Participant et ne seront pas remboursés par la Société Organisatrice.

La participation est strictement nominative. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous un ou plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses e-mail (et ce quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose) ou à partir d'un compte joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Le Jeu est limité à une (1) inscription par facture et/ou une (1) commande et à une (1) dotation par foyer (même nom, même adresse) ou une par entreprise (même raison sociale, même adresse) et/ou une par adresse email.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont frauduleuses, inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées après la fin du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de supprimer toute participation qui lui semblerait non-conforme au présent règlement sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

- 1- Ce Jeu 100% gagnant est conditionné à l'achat entre le 28/05/2024 15h30 et le 11/06/2024 23h59 d'un ou plusieurs produits porteurs suivants :

Pour l'achat de pneu AUTO :

- Au minimum 2 pneus auto, de même gamme (tourisme, camionnette, 4x4, été, hiver ou 4 saisons) parmi les marques **Michelin, Goodyear, Continental, Dunlop, Pirelli** ou **Hankook** et de même dimension.

Ou pour l'achat de pneu MOTO & SCOOTER :

- Au minimum 2 pneus moto ou scooter* parmi les marques **Michelin, Pirelli, Metzeler, Bridgestone** ou **Continental**

En France métropolitaine (Corse et Monaco inclus) sur le site www.allopneus.com

- 2- Dans un délai maximum de 10 jours calendaires suivant l'achat de votre / vos pneumatique(s) (date d'émission de la facture ou de la commande faisant foi), connectez-vous à la plateforme d'offres promotionnelles Allopneus <https://promotions.allopneus.com/> :
- 3- Remplissez le formulaire de participation en indiquant notamment un email valide de contact. Tous les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre participation.
- 4- Scannez ou photographiez et mettez en ligne votre preuve d'achat datée entre le 28/05/2024 et le 11/06/2024 (mail de confirmation de commande ou facture d'achat) de votre / vos

pneumatique(s) auprès d'Allopneus. Votre facture doit être nominative, entière et porteuse du nombre de pneus achetés, de leur marque, de la gamme, de leurs dimensions et de la date sous peine de nullité. Les coordonnées renseignées lors de votre inscription doivent être identiques à celles indiquées sur la facture.

- 5- Vérifiez vos coordonnées et votre justificatif puis validez votre participation. Votre inscription sera alors directement prise en compte, vous saurez quelle dotation vous avez remporté. Dans cet email de confirmation d'inscription et d'information de gain, vous retrouverez votre numéro d'inscription ainsi que le numéro de l'opération **51380**.

Pensez à conserver cet email, vous pourrez suivre l'évolution de votre participation en vous connectant sur le site <https://promotions.allopneus.com> rubrique « **Suivre votre participation** ».

Pour ce faire, renseignez les informations suivantes :

- Votre **adresse email** utilisée lors de l'inscription à l'offre,
- **Votre Numéro de participation** : celui-ci sera composé de chiffres uniquement et sera indiqué dans l'email de confirmation de participation que vous recevrez lors de la finalisation de votre inscription.

Dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de l'email de confirmation de conformité, vous recevrez par email votre code promotionnel **ULYS 1 an d'abonnement offert + livraison offerte** (pour les nouveaux clients) ou **6 mois offerts + livraison offerte** (pour la souscription à un badge supplémentaire si vous êtes déjà abonné) où vous serez contacté par l'Agence dans le cadre de l'organisation du voyage **Belambra SEJOUR SEMAINE FAMILLE CLUB DE VACANCES FRANCE (07 nuits / 08 jours) base 4 personnes (Base 2 Adultes + 2 Enfants (- de 17 ans))**.

Pour toute question relative à l'offre, vous pouvez contacter notre support client via notre formulaire de contact sur <https://promotions.allopneus.com> ou par téléphone au 0970 805 100 (appel non surtaxé depuis la France) du lundi au vendredi de 9h à 18h en indiquant le numéro de l'opération suivant : **51380**.

*Moto ou Scooter parmi les gammes : Scooter, Cross, enduro, trial, custom&collection, trail, sport&route

ARTICLE 5 – MODE DE DESIGNATION DES GAGNANTS ET OBTENTION DES DOTATIONS

5.1 – Fonctionnement du Jeu et désignation des Gagnants :

Le jeu fonctionne sur le principe d'instantants gagnants ouverts comme suit :

- « L'instant gagnant » correspond à un jour et une heure précise. Dès que cette date et cette heure sont atteintes, l'instant est dit « ouvert ».
- C'est l'heure du serveur du jeu qui fait foi pour déterminer l'ouverture d'un « instant gagnant ».
- A partir du moment où « l'instant gagnant » est ouvert, le premier participant qui clique sur « Valider ma participation » remporte la dotation.
- Pour cliquer sur « valider ma participation » le participant doit au préalable acheter l'un des Produits Porteurs et se rendre au site du jeu afin de compléter les informations demandées sur la page.
- L'ordre d'arrivée des connexions internet sur le serveur du jeu départage les participants. Le mécanisme des connexions internet garantit l'absence d'ex-aequo.
- La dotation reste en jeu tant que personne n'a cliqué sur « valider ma participation » après l'ouverture de « l'instant gagnant ».
- La dotation reste en jeu tant que personne n'a cliqué au moment précis de « l'instant gagnant ».
- Si le participant remporte un « instant gagnant », il ne pourra plus rejouer.

Seule l'horloge du jeu et la base de données de la programmation des instants gagnants feront foi. Tant que la dotation n'est pas gagnée, elle reste en jeu jusqu'à ce qu'un participant la remporte. Les instants gagnants sont prédéfinis de manière aléatoire, la liste des instants gagnants est déposée auprès la SAS AIX JUR'ISTRES (dépositaire du présent règlement), Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil.

Le Jeu fonctionne également selon le principe d'un jeu 100% gagnant, Cela signifie que pour toutes les participations conformes aux modalités décrites dans le présent règlement mais qui n'auront pas déclenché d' « instant gagnant », 1 Badge Ulys autoroute est offert. (voir détails ci-dessous)

5.2 – Dotations mises en jeu :

Par « Instants gagnants » et sous réserve d'éligibilité :

Du 28/05/2024 (15h31 min.) au 21/06/2024 (23h59 min.) inclus, sont mis en jeu **les 25 lots suivants** :

- Séjour Belambra semaine Famille club vacances France (07 nuits / 08 jours) base 4 personnes* incluant :

*Base 2 Adultes + 2 Enfants (- de 17 ans)

La dotation comprendra l'organisation du séjour « sur mesure » en Semaine en Famille en Club de Vacances en France * à définir avec le gagnant pour un montant maximum de 5.200 € TTC incluant le séjour en Club Belambra en chambre familiale en pension complète et les activités / animations du Club et les frais de dossier. Ce descriptif est donné à titre indicatif et sera modulable en fonction de la période et du nombre de participants au séjour (4 maximum) / Selon disponibilité au moment de la réservation.

*Séjour dans l'un des 44 Club de Vacances Belambra disponibles en France (selon saisonnalité)
<https://www.belambra.fr/>

Validité : 01 Juin 2024 au 30 Juin 2025 (Hors Noel & Jour de l'An)

Le séjour ne comprend pas : Les dépenses d'ordre personnel et les taxes de séjour locales

La valeur indiquée du lot ci-dessus correspond au prix public TTC estimé à la date de rédaction du règlement du Jeu, elle est donnée à titre indicative et est susceptible de variation.

Par défaut, dans le cadre du jeu 100% gagnant et sous réserve d'éligibilité :

- **Dotation ULYS** : Lors de l'inscription il est demandé d'indiquer si vous êtes détenteur d'un Pass Ulys afin de vous livrer la dotation ULYS adaptée à votre situation.

A - nouveaux clients Ulys :

1 an d'abonnement offert + livraison offerte

Offre valable du 26/05/2024 au 31/07/2024 inclus, sur Ulys.com uniquement, réservée aux particuliers utilisant un véhicule de classes 1, 2 et 5, possédant un compte bancaire sis dans l'un des pays de la zone « Single Euro Payments Area » (SEPA), ayant leur domicile en France métropolitaine, Monaco, Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal ou Suisse et pour toute première souscription d'un abonnement télépéage Ulys. Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours et ne pouvant donner lieu à un remboursement en espèces. L'abonnement est sans engagement de durée et sans préavis de résiliation. L'offre porte uniquement sur les frais de

gestion de l'abonnement Ulys Classic : soit 12 mois de frais de gestion en facture électronique offerts (hors options payantes et hors frais de péage et de parking) à compter de la date de souscription sur la période allant du 26/05/2024 au 31/07/2024; Si vous optez pour la facture envoyée par voie postale, un montant de 1,10€ TTC sera prélevé sur votre facture les mois où vous utilisez le badge. 12 mois après la date de souscription, le télépéage Ulys Classic sera facturé 2€ TTC par mois d'utilisation avec la facture électronique ou 3,10€ TTC par mois d'utilisation avec la facture envoyée par voie postale. En cas de non-utilisation du badge pour chaque période de 14 mois consécutifs des frais de non-utilisation de 10€ TTC seront facturés le 15ème mois. Les frais d'emballage et d'expédition du badge (4,90€ TTC en France métropolitaine, Monaco et Andorre ; 9,90€ TTC pour les autres pays) sont offerts. Tarifs en vigueur au 01/05/2024.

B - déjà abonné Ulys (pour la souscription à un badge supplémentaire)

6 mois offerts + livraison offerte

Offre valable du 26/05/2024 au 31/07/2024 inclus, depuis votre Espace Abonnés, réservée aux abonnés télépéage Ulys Classic possédant un badge. L'offre s'inscrit dans le cadre du contrat d'abonnement télépéage Ulys auquel l'abonné a souscrit et est limitée à un badge supplémentaire. Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours et ne pouvant donner lieu à un remboursement en espèces. L'offre porte uniquement sur les frais de gestion de l'abonnement Ulys du badge supplémentaire : soit 6 mois de frais de gestion en facture électronique offerts (hors options, frais de péage et de parking) à compter de la date de souscription sur la période allant du 26/05/2024 au 31/07/2024; Si vous optez pour la facture envoyée par voie postale, un montant de 1,10€ TTC sera prélevé sur votre facture les mois où vous utilisez le badge. 6 mois après la date de souscription, le badge télépéage Ulys Classic supplémentaire sera facturé 2€ TTC par mois d'utilisation avec la facture électronique ou 3,10€ TTC par mois d'utilisation avec la facture envoyée par voie postale. En cas de non-utilisation du badge pour chaque période de 14 mois consécutifs des frais de non-utilisation de 10€ TTC seront facturés le 15ème mois, par badge, sur uniquement abonnements Ulys Classic Ulys Liber-t Vacances et Ulys Premium. Les frais d'emballage et d'expédition du badge supplémentaire (4,90€ TTC en France métropolitaine, Monaco et Andorre ; 9,90€ TTC pour les autres pays) sont offerts. Tarifs en vigueur au 01/05/2024.

Les lots sont attribués à tous les Participants dont la participation sera conforme au présent règlement.

5.3 - Confirmation de la dotation

La dotation attribuée au Participant est annoncée sur le Site à titre indicatif uniquement. Cette indication ne constitue en aucun cas une preuve permettant la prise de possession de la dotation, celle-ci étant conditionnée à la conformité du dossier de participation.

Chaque gain sera notifié immédiatement au gagnant par un e-mail qui fera seule foi de l'attribution du lot, sous réserve de la vérification des preuves d'achat exigées.

Si les conditions requises sont respectées, le gagnant recevra sa dotation dans un délai de 6 à 8 semaines maximum à compter de sa date de participation (sauf grève postale et/ou cas de force majeure). En cas de non-conformité du dossier, le Participant perdrait le bénéfice de son lot sans recours possible.

5.4 Généralités

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de piratage du (des) lot(s).

Chaque lot offert est nominatif et ne peut pas être attribué à une autre personne. Chaque lot est non échangeable et ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

La Société Organisatrice se réserve le droit, en cas de circonstances indépendantes de sa volonté ou pour quelque raison que ce soit, de remplacer la dotation annoncée par un Lot d'une valeur au moins équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ

Toute demande incomplète, illisible, incompréhensible, erronée, frauduleuse ou ne répondant pas aux conditions du Jeu sera considérée comme nulle. Allopneus.com ne saurait être tenu responsable des demandes perdues et/ou endommagées. Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 15/08/2024.

Allopneus.com se réserve le droit de vérifier et approuver l'exactitude et l'éligibilité du demandeur. La participation à ce Jeu implique que la personne éligible ait lu et accepté sans réserve les présentes conditions du Jeu. La personne éligible accepte également l'applicabilité des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables en France.

La participation au Jeu implique du Participant la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable, notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné, ou piratage de l'adresse email du Participant.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le Site et/ou le Jeu fonctionne sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu, si les Participants ne parviennent pas à se connecter au Site ou à jouer, si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez le Participant) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale, dès lors que ces dommages ne lui sont pas imputables.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant d'améliorer les capacités/résultats des options proposées par l'application de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

A cet égard, la Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation et/ou les résultats du Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice se réserve également le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

ARTICLE 7 – PROPRIÉTÉ

Les dossiers envoyés deviennent la propriété d'Allopneus.com qui ne renverra aucune copie ni justificatif fourni. Toutes les informations collectées dans le cadre de cette opération seront utilisées pour déterminer l'éligibilité à ce jeu, pour fournir l'exécution des services de ce Jeu et pour toute autre utilisation commerciale interne à allopneus.com. Sauf, indiqué autrement dans le présent document, l'information fournie ne sera pas partagée à l'extérieur d'Allopneus.com, sans permission sauf dans le but de traiter votre demande.

ARTICLE 8 - DEPÔT DU REGLEMENT

Le présent règlement et la liste des instants gagnants ouverts sont déposés auprès de la SAS AIX JUR'ISTRES (dépositaire du présent règlement), Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil.

Le règlement est également consultable sur le Site pendant toute la durée du Jeu et dans un délai d'un mois après la fin du Jeu.

Pour être prises en compte, toutes éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées via le formulaire de contact accessible sur le Site du Jeu ou par lettre recommandée avec accusé de réception à la Société Organisatrice à partir de l'adresse suivante :

- <https://www.allopneus.com/contact/rgpd/gestion-donnees-personnelles>
- ou par téléphone au : 0 809 400 315
- ou par courrier : Allopneus, CS 30470, 13096 Aix-en-Provence Cedex 2

au plus tard dans les trente jours après la date de fin du présent Jeu, telle qu'indiquée au présent règlement.

ARTICLE 9 – DECISIONS DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu, sans préavis, en cas de force majeure.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 10 - DROIT APPLICABLE - DIFFERENTS

Le présent Jeu ainsi que le règlement sont régis par le droit français.

Tout litige concernant la portée, l'existence, la validité, l'interprétation et l'application du présent règlement devra être réglé de manière amiable entre la Société Organisatrice et le Participant. A défaut d'accord amiable, tout litige découlant du Jeu ou du présent règlement relèvera des tribunaux compétents d'Aix-en-Provence.

ARTICLE 11 – MEDIATION

Conformément aux dispositions des articles L.611-1 et suivants et R.612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges, lorsque le Participant a adressé une réclamation écrite à la Société Organisatrice / l'Agence et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux (2) mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation initiale.

En cas de litige ou de réclamation pour lesquels le Participant estime n'avoir pas reçu une réponse satisfaisante de la part de la Société Organisatrice / l'Agence, le Participant est invité à contacter le médiateur MCP Médiation, qui peut être saisi directement en ligne sur le site suivant : <https://mcpmediation.org/> ou par courrier à l'adresse : MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS

Le Participant peut également se rendre sur la plateforme européenne de résolution en ligne des litiges sur : <https://webgate.ec.europa.eu/od>

ARTICLE 12 – PROTECTION DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL

ALLOPNEUS SAS, en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation et la gestion d'une opération promotionnelle. Les données traitées dans l'intérêt légitime d'ALLOPNEUS sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés d'ALLOPNEUS et le cas échéant de ses sous-traitants dont certains peuvent se trouver en dehors de l'UE. En cas de transfert de données hors UE, des règles assurant la protection et la sécurité des données ont été mises en place. Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'animation promotionnelle ou tant que vous n'avez pas retiré votre consentement. Vous bénéficiez, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'un droit à la portabilité, à la limitation du traitement et d'opposition, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après votre mort. Le Service Marketing Allopneus - CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2, ou dpo@allopneus.com, sont vos interlocuteurs pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse internet <https://www.cnil.fr>.

Pour plus d'informations relatives aux données personnelles, le Participant peut se référer à la Politique de Confidentialité et de Cookies accessible via le lien suivant :

<https://www.allopneus.com/page/politique-de-protection-donnees-personnelles>

Opposition au démarchage téléphonique :

En renseignant son numéro de téléphone dans le formulaire du Jeu, le Participant est informé de son droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en vertu de l'Article L.223-2 du Code de la consommation.

Le service gratuit « Bloctel » est accessible sur le site institutionnel suivant :

<https://www.bloctel.gouv.fr/>

ALLOPNEUS SAS, dont le siège social est situé 60 rue de la Tramontane 13090 AIX-EN-PROVENCE, au capital de 54.990 euros, inscrite au RCS d'Aix-en-Provence sous le n°327 125 878.

Fait à Rousset le 24/05/2024